

• (1250)

Il existe des biphényles polychlorés stockés un peu partout au pays. Certains ne sont pas dangereux. D'autres traînent dans des mines désaffectées, sur des propriétés privées. Or, ce ne sont pas les accidents qui ont manqué ces dernières années. Il y a eu notamment un cas de contamination de l'eau lorsqu'un transformateur s'est mis à fuir dans une rivière à l'occasion d'une crue. Quelle mesure a-t-on prise après cet accident? Je me rappelle qu'il s'agissait de la rivière Exploits, il y a quelques années de cela. Ce problème relevait de la province. Qu'est-il donc advenu des études qui ont été effectuées après cet incident?

Voyons quel genre de produits chimiques on applique sur les vastes espaces et quels sont ceux qui sont recommandés par les hommes de science et les spécialistes de l'environnement? Commençons par l'aminocarbe. Les collaborateurs de la ministre de l'Environnement l'ont recommandé aux gouvernements provinciaux. Ils ont conseillé au gouvernement de l'Ontario de l'utiliser au lieu du fénitrothion. C'est donc maintenant à la ministre de l'Environnement de communiquer avec le gouvernement de l'Ontario pour lui rappeler qu'il doit suivre les conseils des spécialistes de son ministère. Très bientôt, dans trois semaines, on commencera à se servir d'aminocarbe, de Bt et de fénitrothion à Terre-Neuve. Au Nouveau-Brunswick, on vaporisera aussi de l'aminocarbe, du fénitrothion et du Bt. Au Québec, on utilisera du Bt et une petite quantité de fénitrothion. En Ontario, où ce sera annoncé juste avant les élections, on vaporisera du fénitrothion par avion sur 800,000 à un million d'hectares à cause des problèmes dus à la tordeuse du pin gris.

Jetons un peu un coup d'œil à la liste des herbicides qui seront utilisés. Dans certaines régions, on se servira de 2,4,5-T qui est interdit dans d'autres parties du pays, ou de Roundup, de Velpar ou encore de Garlon. Ce sont des produits chimiques toxiques, mais il faudrait savoir dans quelle mesure ils le sont.

Un rapport sur les causes possibles de tumeurs cancéreuses observées sur des poissons du lac Ontario a été préparé pour le ministère de l'Environnement. C'est la seule étude qui ait été faite sur cette question. Nous sommes obligés d'attendre l'assemblée de l'American Society of Limnologists, du 19 au 21 juin, pour connaître les résultats de cette étude.

Il est impossible de prendre seulement des mesures à court terme, car nous ne savons pas quels seront les effets à long terme. Il importe donc d'approfondir la question. Il est ridicule, par exemple, d'envoyer une équipe sur le lac Ontario pour tenter de découvrir ce qui est arrivé aux poissons et de ne pas examiner les années suivantes l'évolution de l'état de l'environnement et des poissons. Comme la ministre de l'Environnement le sait, il est absurde d'annuler des programmes comme elle l'a fait et de licencier des scientifiques qui font des recherches dans l'ouest du Canada pour savoir dans quelle mesure un produit chimique donné est responsable de la mort de canards.

Il y a une leçon à retenir de ce débat. La ministre de l'Environnement, le ministre des Transports (M. Mazankowski) et tous les ministres du cabinet devraient accorder davantage d'importance aux besoins à long terme. Ils devraient saisir toute l'importance des recherches effectuées par les scientifiques du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et même faire participer

Les subsides

des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à certaines études du ministère de l'Environnement.

En conclusion, les conditions régissant le transport du BPC que le ministre des Transports a annoncées dans son communiqué ne vont pas assez loin. Pourquoi ne rend-il pas obligatoire la présence d'un autre véhicule qui suivrait les camions transportant des produits dangereux. C'est une solution évidente. Quand on transporte une maison par la route, il faut un camion devant et un autre derrière. C'est aussi simple que cela. Le ministre des Transports doit agir en vertu de la législation en vigueur, qui est nettement moins stricte qu'elle ne l'était sous l'ancien gouvernement libéral.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi parler de la motion de l'opposition officielle critiquant le gouvernement pour la façon dont il s'occupe de l'environnement. Ce qui est en cause aujourd'hui, et ce qui l'était la semaine dernière quand nous parlions du déversement de BPC survenu dans le nord-ouest de l'Ontario, c'est le fait que le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux n'agissent pas du tout comme le voudraient les citoyens en matière de défense de l'environnement et de protection de la population. Les Canadiens veulent être protégés contre les multiples produits dangereux qui sont introduits accidentellement ou délibérément dans l'environnement, à cause de notre mode de vie et de ce que nous tolérons, qu'il s'agisse de la façon dont les produits toxiques ont été transportés jusqu'à présent ou de nombreuses activités industrielles qui n'ont jamais été interdites. Les gouvernements ne sont pas du tout sur la même longueur d'onde que les citoyens, lesquels trouvent scandaleuses des choses de ce genre.

Étant rentré dans ma circonscription pour la fin de semaine—et je n'ai malheureusement pas pu revenir à temps pour le début de ce débat—j'ai constaté que les gens étaient indignés qu'on permette que de telles choses se produisent. Malheureusement, leur sentiment d'exaspération n'est pas aussi durable que je le souhaiterais, et il faut bien reconnaître qu'il diminue entre deux accidents. Les gens sont beaucoup plus sensibilisés à ce genre de chose après un accident comme celui de Mississauga ou de McGregor, ou encore après ce dernier déversement. Dans l'ensemble, les Canadiens voudraient que les gouvernements fassent en sorte que de tels accidents ne puissent se produire et qu'on évite aussi les autres choses qui n'attirent pas autant l'attention. Le degré de sensibilisation du public augmente chaque jour. A mon avis, le fait que les diverses causes des crimes connus, c'est-à-dire les questions relatives au Code criminel, soulèvent régulièrement un tel tollé nous renseigne sur les valeurs d'une société et sur les valeurs de la bureaucratie, de l'administration et de la classe politique. Par exemple, l'indignation des gens se manifeste facilement, et à juste titre, quand il y a une campagne visant à obtenir le rétablissement de la peine de mort. Je ne veux pas dire que cette indignation est déplacée, mais il me semble qu'il est grand temps que les citoyens soient aussi scandalisés par les entreprises qui font délibérément preuve de négligence en introduisant toutes sortes de substances toxiques dans l'environnement, simplement pour augmenter leurs bénéfices, et qu'ils soient